



**COMMISSION  
BOULANGERIE PATISSERIE**  
Jeudi 15 décembre 2022

# ■ RAPPEL DES REGLES DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Les adhérents du GECO Food Service et les participants aux réunions s'engagent à respecter les règles du droit de la concurrence.

En particulier, ils ne doivent pas communiquer ou échanger d'informations sensibles concernant leur politique et stratégie commerciale, marketing, publicitaire, industrielle et d'achat, notamment toute information relative aux prix, conditions de vente, opérations promotionnelles, bénéfices, marges, parts de marché, méthodes et coûts de production, de distribution et d'approvisionnement.

Le processus d'élaboration de positions établies ne doit pas servir de prétexte aux entreprises pour coordonner leur stratégie ni leur permettre d'imposer individuellement leur position dans un but qui leur est propre.

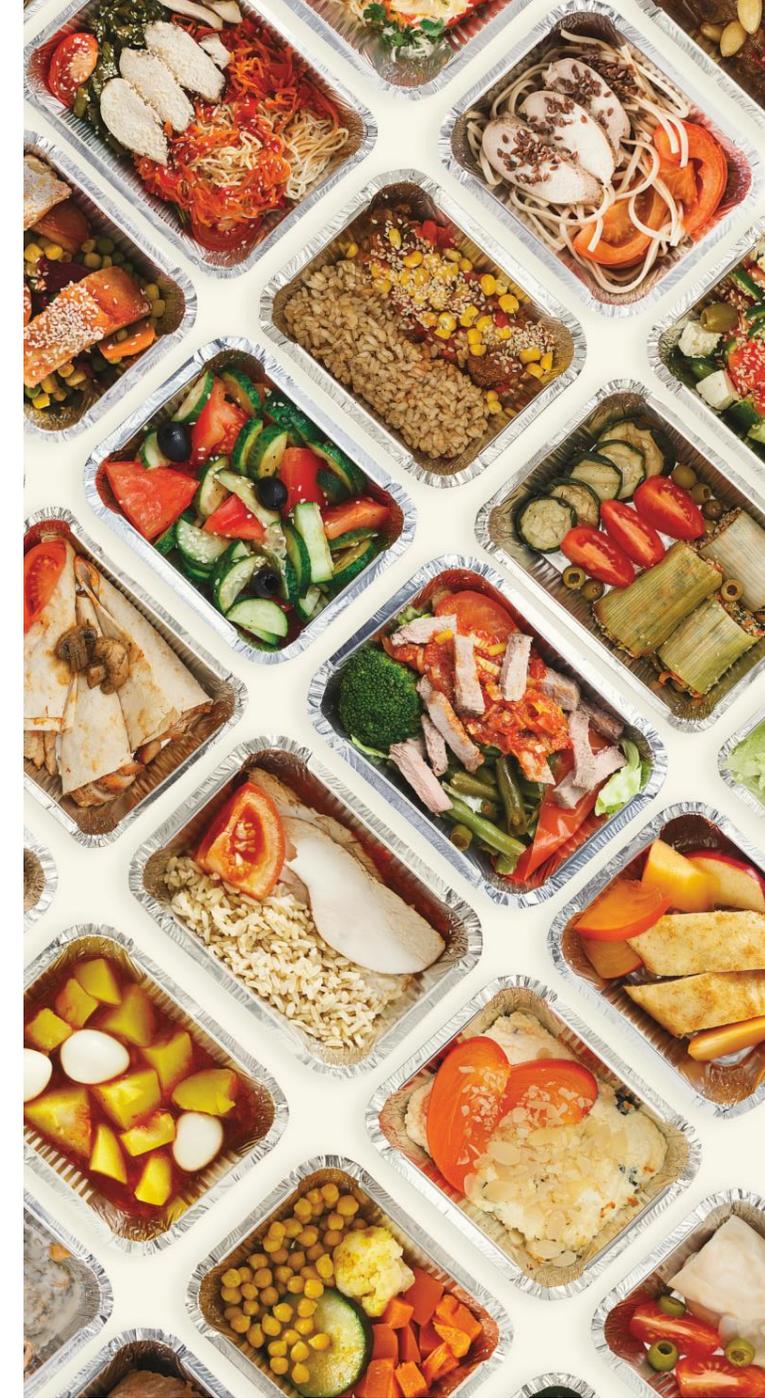
Chaque entreprise est responsable de sa stratégie commerciale et des décisions qu'elle prend à ce titre.



# ■ **Ordre du jour**

Mot d'introduction Véronique Racine et Olivier Cannic pilotes de la Commission

- **Présentation de Nicolas Nouchi CHD Expert -intervention de 45 mn**
- **Temps d'échange sur vos besoins pour 2023 -45 mn**
- **Calendrier 2023**





**Interventions de**

**Nicolas NOUCHI CHD Expert**

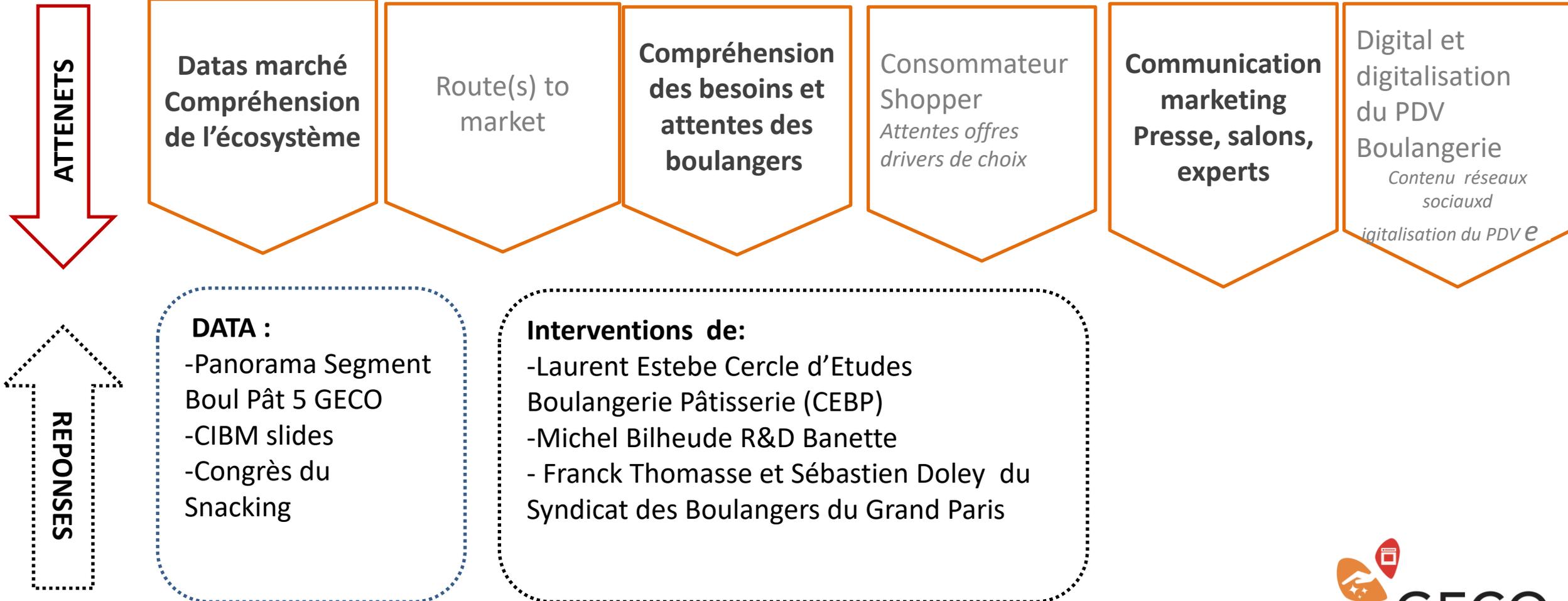


Intervention



# Bilans 2021-2022

5 réunions -27 Entreprises dont 2 du collège ESH





**2023**

>Table ronde avec **Benoit CASTEL , Franck DEBIEU l'Etoile du BERGER** et **Stéphane SECCO**  
Confronter l'avenir et le développement des Boulangeries Pâtisseries  
**Date à définir**

> **Autres thématiques en fonction du tour de table et de l'expression de vos besoins**



# Calendrier





Merci pour votre participation